

## **CACES® Grue auxiliaire de chargement de véhicules R490**

### **OBJECTIFS**

Être capable d'effectuer des manœuvres professionnelles et d'utiliser en toute sécurité les grues auxiliaires de chargement de véhicules conformément à la recommandation R390

### **PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS**

Toute personne débutante ou expérimentée, appelée à utiliser des grues auxiliaires de chargement au cours de son activité

Être âgé de 18 ans au moins.

Être reconnu apte médicalement par un médecin du travail.

Maîtriser la langue française et des opérations de calcul de base

### **CONTENU DE LA FORMATION**

#### ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

La réglementation sur l'utilisation des grues auxiliaires de chargement de véhicules

Les responsabilités de l'opérateur

La typologie des grues auxiliaires de chargement de véhicules

Règles et consignes à respecter

Utilisation des équipements

#### ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Les vérifications du matériel et des équipements

Les opérations de levage en sécurité

L'entretien et le respect des règles de sécurité

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

Salles de formation spacieuses et lumineuses, ordinateur, vidéoprojecteur et tableau blanc

Livrets de formation remis aux stagiaires

Matériels visés par les catégories

Site comprenant une aire de manœuvre extérieure et une surface couverte de 350 m<sup>2</sup>

### **QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

La formation est encadrée et animée par un formateur spécialisé ayant une expérience significative dans le domaine de formation. Chaque formateur est dûment certifié par un organisme certificateur pour valider les tests de la formation CACES®

## **CACES® Grue auxiliaire de chargement de véhicules R490**

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS**

Évaluation théorique (QCM) et évaluation pratique : exercices et vérifications, circulation, conduite, manœuvre et maintenance

### **SANCTION VISÉE**

Remise d'une attestation de formation avec avis du formateur et, en cas de réussite aux tests, délivrance du CACES® R490.

Les CACES® a une durée de validité de 5 ans. La loi impose un recyclage pour renouveler la période de validité du CACES®.

Taux de réussite : 100% sur les 6 derniers mois

Taux de satisfaction :

### **DELAI D'ACCÈS À LA FORMATION**

1 à 2 sessions/mois

### **ACCESSIBILITE**

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous adaptons le parcours selon les acquis et les restrictions médicales de chacun. Merci de nous contacter pour évaluer la faisabilité de l'action de formation.

### **DURÉE, EFFECTIFS**

21 heures

8 participants